

COMMUNIQUÉ

Le Collège de la Médecine Générale rend publics les chiffres clés du développement professionnel continu en médecine générale

Une des missions des Conseils Nationaux Professionnels (CNP) est d'accompagner les professionnels de santé dans la réalisation de leur parcours de formation. Pour les y aider, le cadre réglementaire prévoit que l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) transmette chaque semestre à chaque CNP les données relatives au DPC de sa spécialité. **Pour la première année, le Collège de la Médecine Générale a donc reçu, sous format agrégé et anonymisé, la synthèse de l'offre et de la demande de DPC en médecine générale.**

Cette synthèse illustre une situation que beaucoup pressentaient : à ce jour, la grande majorité des médecins généralistes ne se sont pas engagés dans la validation -pourtant obligatoire- de leur parcours triennal de formation 2019-2022. En effet, alors que l'Ordre des médecins recensait 86 000 médecins généralistes en activité en 2020, 24 000 médecins généralistes se sont aujourd'hui inscrits auprès de l'ANDPC, dont 10 600 ont réalisé 2 programmes susceptibles de leur permettre de valider leur obligation triennale de formation 2019-2022.

Malheureusement, ces données en l'état ne permettent pas réellement au CMG d'accompagner les médecins généralistes dans leur parcours de formation comme il le devrait et comme il le souhaiterait. **Dans l'attente de pouvoir disposer d'une information en temps réel, non anonyme, avec l'accord de chaque professionnel et dans le respect du RGPD, le CMG rendra publique chaque semestre cette synthèse, afin qu'elle puisse servir au plus grand nombre, pour une formation toujours plus près des besoins de chaque praticien.**

Les premières données 2021 sont d'ores et déjà téléchargeables sur son site internet : [consulter](#)

Paris, le 22 juillet 2021

Contact presse

Pr Paul Frappé, Président du CMG /president@lecmg.fr